# LETTRE D'INFORMATION

CRISE COVID-19 N°10

INSCRIVEZ-VOUS À LA NEWSLETTER DE LA MAIRIE POUR ÊTRE INFORMÉ RÉGULIÈREMENT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION À SERVON





# **RÉCAPITULATIF CONFINEMENT:**

EN CES TEMPS DIFFICILES, IL NOUS FAUT RESTER SOLIDAIRES ET NOUS ORGANISER AU MIEUX. C'EST POURQUOI LA MAIRIE RESTE MOBILISÉE. NOUS VOUS APPORTERONS RÉGULIÈREMENT DES INFORMATIONS DE PROXIMITÉ ET VOUS PROPOSERONS DES SERVICES ADAPTÉS À L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION. CERTAINS SERVICES SERONT PROPOSÉS EN PRIORITÉ AUX SERVONNAIS LES PLUS FRAGILES.

# MESURES ANNONCÉES.

- *Crèches, écoles, collèges et lycées*: restent ouverts avec un protocole sanitaire renforcé.
- *Universités et établissements d'enseignement supérieur :* ferment, les cours se feront en ligne.
- Ehpad et maisons de retraite : visites autorisées (renseignez-vous auprès de l'établissement concerné).
- Guichets des services publics : restent ouverts.
- Cimetières : restent ouverts.
- Rassemblements publics: interdits.
- Établissements recevant du public non-indispensable: ferment.
- Bars et restaurants : ferment.
- Frontières intérieures à l'espace européen : restent ouvertes.
- *Ports et aéroports :* tests rapides obligatoires pour les arrivées.
- *Télétravail*: généralisé (selon accord de l'entreprise).
- Capacité de hôpitaux : portée à 10 000 lits de réanimation.
- *Usines, exploitation agricoles, BTP*: poursuite de l'activité.
- *Pertes des entreprises fermées administrativement :* seront prises en charge jusqu'à 10 000€ / mois.
- *Chômage partiel*: pour les salariés et employeurs qui ne pourront pas travailler.
- *Indépendants, commerçants, TPE et PME*: un plan spécial va être préparé.

Réévaluation du dispositif tous les 15 jours.

RETROUVEZ LES DERNIÈRES INFORMATIONS MISES À JOUR ET LES ATTESTATIONS SUR LE SITE DE LA MAIRIE.

# LES DÉPLACEMENTS SONT INTERDITS SAUF DANS LES CAS SUIVANTS ET SUR ATTESTATION UNIQUEMENT POUR :

- Les déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou les universités (ou établissements d'enseignement supérieur) pour les étudiants ou les centres de formation pour adultes et les déplacements professionnels ne pouvant être différés;
- Les déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, des achats de première nécessité dans des établissements dont les activités demeurent autorisées (liste sur gouvernement.fr) et les livraisons à domicile;
- Les consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés et l'achat de médicaments;
- Les déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants;
- Les déplacements des personnes en situation de handicap et leur accompagnant ;
- Les déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie;
- Les convocations judiciaires ou administratives et rendez-vous dans un service public;
- La participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.
- Des attestations permanentes sont en ligne pour les déplacements domicile travail et pour amener les enfants à l'école. Pour les autres motifs les attestations individuelles seront à remplir à chaque déplacement.

Une amende forfaitaire de 135 € sera appliquée en cas de non-respect du confinement.

# PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

Suite au nouvel arrêté préfectoral, le port du masque est désormais obligatoire sur la voie publique en Seine-et-Marne du 30 octobre au 1<sup>et</sup> décembre 2020 inclus.

Port du masque obligatoire sur
l'ensemble du département de Seine-et-Marne
du 30 octobre au 1er décembre 2020 inclus

Bien porter le masque

## LES SERVICES MUNICIPAUX

Les différents services de la Mairie restent ouverts au public. Pour permettre à ces services de vous accueillir dans de bonnes conditions, nous vous demandons de prendre RDV au préalable et à l'arrivée devant les locaux de sonner à la porte pour qu'un agent municipal vous ouvre. Merci de respecter les gestes barrières ainsi que le port du masque. Pendant la période de confinement attention aux personnes qui se font passer pour des agents municipaux pour distribuer des masques ou autres. Si vous avez un doute, contactez immédiatement la mairie.



**Le bureau de poste** de Servon reste ouvert aux horaires habituels :

**Lundi, mardi et jeudi de** 9h à 12h et de 14h à 17h, **Le mercredi vendredi et samedi de** 9h à 12h.

# LES ACTIVITÉS ASSOCIATIVES

Toutes les activités associatives ont été arrêtées et les salles communales interdites d'accès sauf pour les activités périscolaires qui restent autorisées.

Par contre, le parc Dominique Stabile et les étangs restent ouverts pour vos promenades.

# ANNULATION DU MARCHÉ DE NOËL

En raison de la crise sanitaire et du confinement, la mairie est dans l'obligation d'annuler le marché de Noël sur la commune de Servon initialement prévu les 28 et 29 novembre. Aucune manifestation n'est autorisée sur l'ensemble du territoire. Nous sommes désolés de cette décision indépendante de notre volonté. Merci aux artisans pour l'intérêt porté à cette manifestation - RDV en 2021!



# TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

- Les collectes en porte-à-porte sont maintenues à la même fréquence et selon les consignes habituelles.
- Les collectes en apport volontaire du verre, du papier et du textile sont également assurées par les collecteurs.
- Le réseau des 6 déchetteries reste ouvert selon le planning habituel. Bien entendu, les mesures permettant de garantir la sécurité sanitaire des usagers seront appliquées.
- Les services du SIETOM assurent la continuité de leur mission de service public et sont joignables aux heures d'ouverture habituelles. Standard 01.64.07.99.75 – Du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00
- Pendant la période de confinement, les équipages de collecte ne sont pas autorisés à passer au domicile des habitants pour proposer leurs calendriers.

# ÉCOLE

Des mesures ont été mises en place pour la rentrée des classes du lundi 2 novembre :

- Réorganisation du réfectoire de la maternelle et de l'élémentaire, pour respecter la distanciation et le non-brassage des enfants. En plus, nous allons augmenter le nombre de services.
- Un plan est établi pour que chaque classe soit regroupée, dans la cour et les salles communales, pour accueillir les enfants dans les temps périscolaires.
- Poursuite du respect des consignes sanitaires.

# SOLIDARITÉ AVEC NOS COMMERÇANTS

LES CONTRAINTES IMPOSÉES PAR LE CONFINEMENT AMÈNENT LES RESTAURANTS SITUÉS SUR LA COMMUNE À NE PLUS RECEVOIR DE CLIENTS. CETTE MESURE A AMENÉ CES ENSEIGNES À CESSER LEUR ACTIVITÉ. TOUTE-FOIS, UN CERTAIN NOMBRE D'ENTRE EUX PROPOSENT LA LIVRAISON ET/OU LA POSSIBILITÉ D'EMPORTER LES PLATS À SON DOMICILE ("CLICK AND COLLECT").

Vous trouverez ci-dessous la liste des commerçants ouverts :

Attention: Ces offres sont susceptibles d'évoluer dans le temps en fonction du succès de ce service. Si l'activité n'est pas rentable, pas suffisamment de commandes, les restaurateurs fermeront complètement leurs portes durant ce confinement. Nous vous encourageons à soutenir nos restaurateurs en profitant de ces possibilités de varier vos repas et d'égailler ce confinement.

### **Boutiques & services:**

- 5 à Sec : ouvert du lundi au samedi de 10h à 16h
- Cabinet Dentaire ouvert
- Pharmacie De La République
- J Well: lundi de 15h à 18h mardi au samedi de 10h30 à 13h30 et de 15h00 à 18h00
- M thé Kdo: de 11h à 18h30
- De Neuville : mardi à samedi de 11h à 18h
- Maxi zoo: 10h 20h

#### **Boulangerie**

- Plaisir et tradition
- · Boulangerie Louise
- · Marie Blachère

#### Click & collect:

- Bleu libellule : fermeture + Click & collect
- We are select : Click & collect
- Id kids en drive piéton
- Tape à l'oeil en drive piéton de 10h à 14h

# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CCAS

# BÉNÉVOLAT

Le CCAS a mis en place un maillage de notre village par rue : 10 personnes bénévoles sont disponibles pour faire des achats de première nécessité pour des personnes âgées et/ou handicapées.

Contactez le CCAS au 01 64 05 87 64. Une permanence est assurée par demi-journée, matin ou après-midi.

## Vos restaurants en livraison et à emporter :

- Anatol's: livraison
- Ayako Sushi : livraison
- Old wild west: livraison de 11h30 à 14h45 et 18h30 à 22h
- So good : livraison de 11h à 22h
- Steak'n'shake : livraison de 12h à 21h
- Volfoni : livraison de 11h à 14h et de 19h à 22h30
- Le Kolam : livraison et vente à emporter
- XL Pizza : livraison et vente à emporter
- KFC : livraison et drive
- Sushi Grill : vente à emporter
- Buffalo grill : livraison et vente à emporter
- Au Bureau : livraison et vente à emporter

Les livraisons peuvent être effectuées directement par les restaurants ou par l'intermédiaire de prestataire tel que : Uber eats, just eat, deliveroo... Consultez les sites.

## LIVRAISON DE PAIN A DOMICILE

Les personnes à mobilité réduite peuvent se faire livrer du pain à domicile 1 ou 2 fois par semaine. Contactez le CCAS au 01 64 05 87 64. Une permanence est assurée par demi-journée, matin ou après-midi.

# PORTAGE DE REPAS POUR LES PERSONNES Fragiles

Les personnes dans l'incapacité de se déplacer (personnes âgées et/ou handicapées) peuvent demander le portage de repas à domicile (portage gratuit, repas 3€20) en contactant le CCAS au 01 64 05 10 23 (standard) ou au 01 64 05 87 64 (ligne directe).